



ACTE D'AUTORISATION

Amendement d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. La famille de produits biocides:

Brodifacoum Family - PT14 - Famille de produits biocides est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/06/2025. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
RENTOKIL INITIAL LIMITED
Numéro BCE: /
Hazel House / Millennium Park
IE W91 PXP3 Naas
- Nom commercial de la famille de produits : Brodifacoum Family - PT14 - Famille de produits biocides
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: BE2020-0037-00-00
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
 - o RB - Appât (prêt à l'emploi)
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Brodifacoum (CAS 56073-10-0): 0.0025% - 0.0025%
--

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:

14 Rodenticides Uniquement autorisé pour la lutte contre les rats et les souris.

§2. Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Brodifacoum Family - PT14 - Famille de produits biocides:



RENTOKIL INITIAL SUPPLIES, GB

- Fabricants Brodifacoum (CAS 56073-10-0):

SYNGENTA CROP PROTECTION AG , CH
PELGAR INTERNATIONAL LTD, GB

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 2 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle séquentielle - Famille de produits le 4/2/2021

Modifications majeures d'une autorisation nationale, le 12/07/2022

Amendement d'une autorisation nationale, le 27/03/2023

Amendement d'une autorisation nationale, avec effet rétroactif à partir du 01/07/2024

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M.. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 12/08/2024